

Canton de Gisors

Arrondissement des Andelys

Mairie de RICHEVILLE
59 Route Départementale 6014
27420 RICHEVILLE

Liste des délibérations examinées
lors de la séance du Conseil Municipal
du lundi 18 novembre 2024

01	Délibération : Restauration du lambris de la voûte de l'église de Richeville <i>Délibération 2024/18</i>	Délibérée à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal
02	Délibération : Travaux de réaménagement des locaux de Mairie (Accessibilité du secrétariat et de la salle de conseil) <i>Délibération 2024/19</i>	Délibérée à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal
03	Délibération : Mise en sécurité de la RD 6014 (investissement de deux feux intelligents) <i>Délibération 2024/20</i>	Non Délibérée à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal décision reportée ultérieurement
04	Délibération : Renouvellement adhésion pour l'Instruction du Droit des Sols entre la Communauté de Communes du Vexin Normand et la Commune de Richeville (signature de la convention 2025/2027) <i>Délibération 2024/21</i>	Délibérée à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal
05	Délibération : Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité (ERRE) et désignation d'un élu Relais <i>Délibération 2024/22</i>	Délibérée par 6 voix POUR et 1 ABSTENTION par les membres présents du Conseil Municipal
06	Délibération : Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels <i>Délibération 2024/ 23</i>	Délibérée à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal

07	Délibération : Convention d'adhésion au service Médecine du Centre de Gestion de l'Eure <i>Délibération 2024/ 24</i>	Délibérée à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal
08	Délibération : Approbation du Rapport 2024 au titre de l'année 2023 du Président du Syndicat Intercommunal de Eaux du Vexin Normand (SIEVN) sur la Qualité du Service Public de l'Eau Potable <i>Délibération 2024/ 25</i>	Approuvé à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal

Publiée sur le site internet de la commune le 26 novembre 2024
(et apposée sur le panneau d'affichage de la Mairie le même jour), conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le maire
Roland DUBOS

